

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 2 (1864)  
**Heft:** 37

**Artikel:** Anecdotes  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-177278>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

De cette manière, la terrasse conserverait la verdure qui l'embellit et l'ombrage qui en fait une promenade d'agrément, et la cathédrale ne serait plus presque entièrement cachée. Nous avons maintes fois été désappointés de ne pas trouver sur toute la terrasse une place convenable, d'où l'on puisse embrasser l'ensemble de notre beau monument; nous pensons qu'il ne serait pas difficile de réaliser nos désirs, quitte peut-être à laisser subsister la lignée des marronniers la plus éloignée de l'église, tant pour l'effet produit à distance par la cime de quelques grands arbres que pour la consolation de ceux qui éprouveraient trop de regrets à voir apporter le moindre changement à ce qui existe.

Pourquoi nous priver volontairement d'un agrément qui ne coûterait rien?

S. B.

### Ephémérides.

- Août 4 1814. — Constitution, remplaçant celle de 1805.  
 » 7 1597. — Othon de Grandson est tué par Gérard d'Estavayer, dans un duel qui eut lieu à Bourg, en Bresse.  
 » 10 1845. — Constitution. Fête civique célébrée de 1846 à 18..  
 » — 1260. — L'Evêque de Lausanne concède à Pierre de Savoie, pendant sa vie, la moitié des droits temporels de l'Evêché sur la Cité, sur le bourg et sur la banlieue de Lausanne.  
 » 12 1476. — Traité de Fribourg.  
 » 13 1416. — Prise du château de Champvent par les Bernois.  
 » 15 1818. — Restauration du tombeau de la reine Berthe à Payerne.  
 » 17 1689. — Les Vaudois piémontais réfugiés dans notre pays, s'embarquent pendant la nuit pour traverser le lac et regagner leurs vallées à travers la Savoie sous la conduite du pasteur Henri Arnaud, leur colonel.  
 » 18 1695. — Requête des Vaudois aux Bernois.

### Anecdotes.

Dans un des plus riants vallons de nos Alpes vaudoises se trouvaient réunis une aimable touriste étrangère et quelques Lausannois. On devisait, et le mot *un vinaigre* fut prononcé. Qu'est-ce qu'un *vinaigre*? demanda la voyageuse. On s'efforça de donner une définition claire; mais on ne réussit pas à dissiper le brouillard.

Quelques heures après, la même société faisait une promenade. L'étrangère demanda tout à coup à un grave magistrat qui était de la partie: Monsieur, est-il vrai que dans le canton de Vaud il soit défendu d'épouser la cousine de sa veuve? Le magistrat et deux ou trois professeurs discutent gravement la question; les uns se prononcent pour l'affirmative, les autres se déclarent non compétents. On commençait à s'échauffer, lorsque la personne qui avait posé le problème dit: Comment un homme pourrait-il épouser la cou-

sine de sa *veuve*? Ne faut-il pas qu'il soit mort pour que sa femme porte ce titre? — Madame, dit alors un de ceux qui avaient donné dans le panneau, vous demandiez tantôt ce que c'était qu'un vinaigre. Vous venez d'en faire un. Vous êtes digne d'appartenir au pays qui en produit tant.

Une noble dame faisait ses visites en voiture; son valet de pied était frais éclo de la province et fort ignorant des usages.

Avant de sortir, la dame lui recommande de prendre le paquet de cartes, et d'en déposer une ou deux, suivant ses ordres, aux hôtels où elle s'arrêterait.

Après plusieurs stations:

— Vous en donnerez deux ici, dit la visiteuse.

— Madame la comtesse, balbutie naïvement le valet consterné, il ne me reste que l'as de trèfle.

Le malheureux avait distribué un jeu de piquet.

Un incendie ayant eu lieu à Paris, on rechercha les causes de l'accident, et une petite bonne normande, nommée Marceline, fut accusée d'être l'auteur du sinistre.

Marceline, interrogée, reconnut sa faute.

— Pourquoi, lui demanda-t-on, avez vous mis le feu à la maison?

— Mon Dieu! répondit-elle, j'ai un cousin qui est pompier, et je ne savais pas comment lui être agréable.

Pour la rédaction: L. MONNET. S. CUÉNOUD.

### ANNONCES

Pour paraître lundi 8 août:

#### TRAITÉS ET CONVENTIONS ENTRE LA SUISSE ET LA FRANCE

présentés aux Chambres fédérales.

Une brochure de 120 pages, texte et tableaux de tarifs pour chaque genre de commerce.

Prix: 1 fr. 50 cent.

Se trouve à l'imprimerie Larpin, à Lausanne.

Il sort de presse:

LETTRES

SUR

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PAR

EUGÈNE RAMBERT, professeur.

Brochure in-8° — Prix: 50 centimes.

En vente chez les principaux libraires de la Suisse et à la Société vaudoise de Typographie, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE LARPIN.